

DELIVRANCE D'UN ACTE

- ❖ Vous pouvez demander un acte gratuitement via www.irisbox.be
- ❖ L'obtention d'un acte via mail ou au guichet est payant : 7€/acte
- ❖ CONSEIL : téléphoner avant de commander ou prendre un rendez-vous afin que l'on puisse vérifier si l'acte est bien disponible dans la BAEC.
- ❖ Vous pouvez demander un acte pour une tierce personne, pour cela, vous devez prendre un rendez-vous sur www.irisbox.be et être muni d'une procuration, copie de la carte d'identité de l'intéressé et votre carte d'identité